

Francis GENDREAU

*Chargé de Recherches
à l'O.R.S.T.O.M.*

**LES POPULATIONS
DES PAYS
D'AFRIQUE NOIRE
D'EXPRESSION FRANÇAISE
ET DE MADAGASCAR**

La connaissance démographique des populations des pays d'Afrique Noire d'expression française et de Madagascar est restée très sommaire jusqu'à une époque récente. L'on peut dire que les investigations scientifiques dans le domaine de la population de ces pays ont commencé en 1954 avec l'enquête de Guinée, la première de toute une série qui ne devait se terminer qu'avec celle de Madagascar en 1966.

Cet article a pour but de donner une vue d'ensemble de ces enquêtes. Il s'appuiera pour cela sur l'étude de synthèse réalisée en France sous le titre : « Afrique Noire, Madagascar, Comores... Démographie comparée » (Paris, D G R S T) (1).

Une présentation générale permettra d'abord de situer le cadre dans lequel se sont déroulées ces enquêtes. Puis une analyse comparative des principaux résultats sera faite. Enfin, des conclusions seront tirées permettant en particulier de préciser les lacunes restant à combler dans ce vaste domaine qu'est la démographie africaine et malgache.

(1) Dans cet article, les citations entre guillemets sont tirées de cette étude.

I. — PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ENQUÊTES

1) Les pays concernés

Le tableau 1 donne la liste des pays considérés ainsi que les dates des enquêtes qui les ont touchés.

Tableau 1. — DATES DES ENQUÊTES

P a y s	Date de l'enquête
Mauritanie	1964-1966
Sénégal	1960-1961
Mali	1960-1961
Niger	1959-1963
Haute-Volta	1960-1961
Guinée	1954-1955
Côte d'Ivoire	1957-1958
Togo	1961
Dahomey	1961
Cameroun	1960-1965
Tchad	1964
Centrafrique	1959-1960
Congo	1960-1961
Gabon	1960-1961
Madagascar	1966

D'autres enquêtes ont été effectuées dans ces pays, mais ne permettent pas d'en tirer des résultats à l'échelon national, comme celle de la Moyenne vallée du Sénégal ou encore du Delta Central Nigérien : elles ne seront pas considérées dans le cadre de cet article.

Deux points sont à préciser ici :

a) D'une part certaines de ces enquêtes ont été menées en plusieurs temps. C'est ainsi que pour le Niger une première opération a touché la zone sédentaire en 1959-1960, et une seconde la zone normale en 1963; que le Cameroun a été l'objet de quatre enquêtes successives : le Nord Benoué (1960), le Sud Benoué (1961), le Centre et l'Est (1962) et le Cameroun Occidental (1964-1965).

b) D'autre part, les grandes villes ont souvent été exclues des domaines d'enquête pour faire l'objet d'une enquête spéciale ou d'un recensement. Il sera fait appel aux résultats de ces opérations dans l'étude de l'urbanisation.

2) La technique d'enquête

Ces enquêtes étaient toutes des enquêtes par sondage. En effet, un recensement exhaustif est difficilement envisageable dans ces pays vu les difficultés des communications, le manque de personnel compétent et le coût que représenterait une telle opération.

Les sondages étaient aléatoires, à un ou deux degrés. Pour l'enquête « Madagascar 1966 » par exemple, le sondage était à deux degrés : les unités primaires étaient des cantons tirés avec une probabilité proportionnelle à leur taille (77 cantons ont été tirés après stratification selon la densité de population et la localisation géographique) ; les unités secondaires étaient des « grappes » de 100 habitants.

Le fait d'utiliser la technique des sondages avait l'inconvénient d'introduire, outre les erreurs d'observations, une erreur aléatoire. Ceci ne doit pas ôter tout crédit aux résultats obtenus : en effet d'une part la méthode des sondages a suffisamment fait ses preuves pour qu'elle doive être considérée comme une méthode scientifique ; d'autre part, la précision d'un recensement ne doit pas être notablement supérieure, compte tenu des erreurs d'observations introduites par les difficultés de l'opération (1).

Il semble d'ailleurs, et cela ressort de l'étude comparative des différentes enquêtes que les résultats obtenus soient dans une certaine mesure valables et représentent un progrès certain par rapport aux renseignements antérieurs souvent sujets à caution.

3) Les renseignements demandés

A partir du moment où la décision d'effectuer ces enquêtes a été prise, il leur a été demandé de fournir le maximum de renseignements, en ce qui concerne non seulement la structure de la population, mais aussi son mouvement. Les questionnaires utilisés sont donc assez complexes ; ce sont d'autre part des questionnaires collectifs « afin de ne pas briser la cellule sociale de base (ménage, famille, concession...) et de recenser ensemble les personnes qui mènent effectivement une vie commune ; ceci est particulièrement important en Afrique où le concept de « groupe » est primordial ».

(1) On peut rappeler ici que « l'enquête de contrôle entreprise à l'issue du recensement de 1962 de la population française a révélé l'existence d'un nombre relativement élevé d'omissions, puisque celles-ci atteignaient environ 750 000 personnes ».

a) *Données de structure.*

Les individus composant une population peuvent être classés selon de très nombreux caractères. La liste des renseignements à demander au cours d'une enquête est difficile à dresser ; elle résulte surtout de l'intérêt économique que ces renseignements représentent ou de l'explication qu'ils sont susceptibles d'apporter à certaines différences de comportement observés. Ont été généralement demandés au cours de ces enquêtes : le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le nombre d'épouses, le groupe ethnique, l'activité professionnelle, le degré d'instruction, la religion.

b) *Données de mouvement.*

1) Les migrations sont saisies par le lieu de naissance et par la dernière résidence. Les déplacements temporaires sont étudiés en demandant pour les résidents absents (ou les visiteurs) leur lieu de séjour (ou de domicile), la durée et le motif de l'absence (ou de la visite).

2) Le mouvement naturel est saisi par des questions rétrospectives. Les femmes en âge de procréer sont interrogées sur leurs naissances des douze derniers mois (fécondité actuelle) et sur leur descendance totale au moment de l'enquête ainsi que sur leur descendance survivante (fécondité et mortalité totale). Les chefs de ménages sont interrogés sur les décès survenus dans le ménage au cours des douze derniers mois (mortalité actuelle).

II. — LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Il est difficile dans le cadre de cet article de donner l'ensemble des résultats fournis par les enquêtes. Ceux-ci sont analysés dans l'étude de synthèse dont il a été fait mention plus haut, et à laquelle le lecteur pourra utilement se référer. Seuls seront évoqués ici les points suivants :

- 1) Effectifs absolus.
- 2) Pyramides des âges.
- 3) Fécondité.
- 4) Mortalité.
- 5) Migrations.
- 6) Centres urbains.

1) **Effectifs absolus**

Les populations des pays considérés déduites des enquêtes et ramenées aux alentours de 1960 sont données au tableau 2.

Tableau 2. — POPULATION DES PAYS EN 1960

P a y s	Population (en milliers)	Superficie (en milliers de km ²)	Densité (hab/km ²)
Mauritanie	940	1 031	0,9
Sénégal	3 050	196	15,5
Mali	3 730	1 202	3,1
Niger	2 870	1 267	2,3
Haute-Volta	4 440	274	16,2
Guinée	2 950	246	12,0
Côte d'Ivoire	3 460	322	10,7
Togo	1 500	57	26,5
Dahomey	2 080	113	18,5
Cameroun	4 750	475	10,0
Tchad	3 080	1 284	2,4
Centrafrique	1 200	623	1,9
Congo	780	342	2,3
Gabon	440	268	1,6
Madagascar	5 480	587	9,3
TOTAL	40 750	8 287	4,9

Les pays sous revue formaient donc en 1960 un ensemble de plus de 40 millions d'habitants.

La densité moyenne est faible cependant, moins de 5 habitants au km² : elle varie beaucoup d'un pays à l'autre (voir la carte 1), et encore faut-il remarquer qu'il existe de fortes variations régionales à l'intérieur de chacun des pays.

2) **Pyramides des âges**

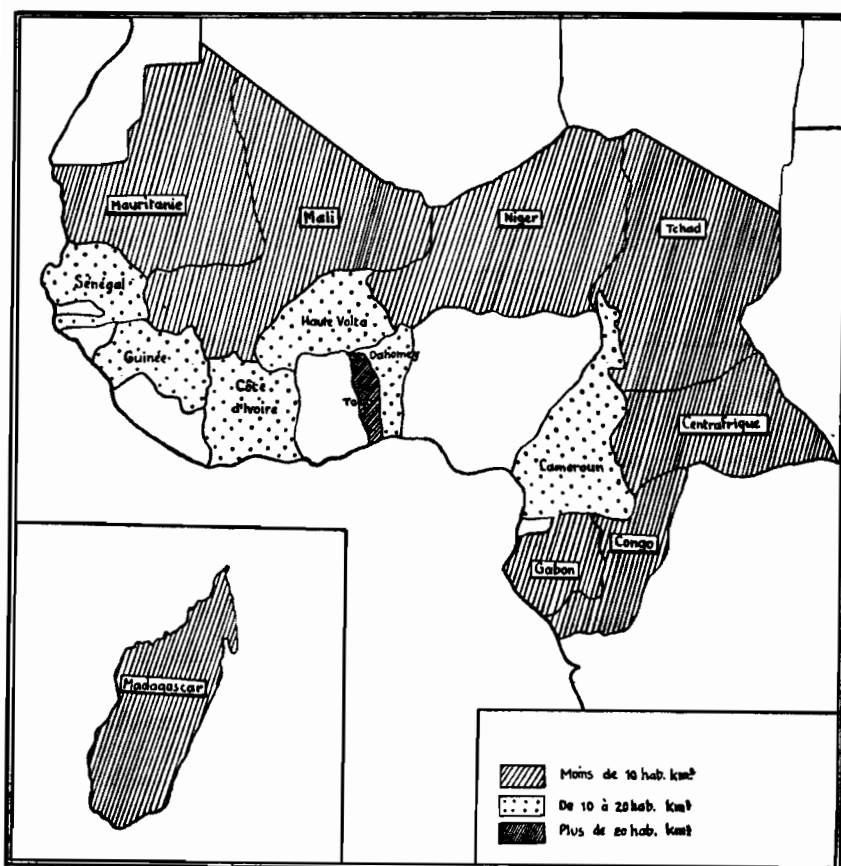
L'étude comparée des pyramides des âges des divers pays conduit aux conclusions suivantes :

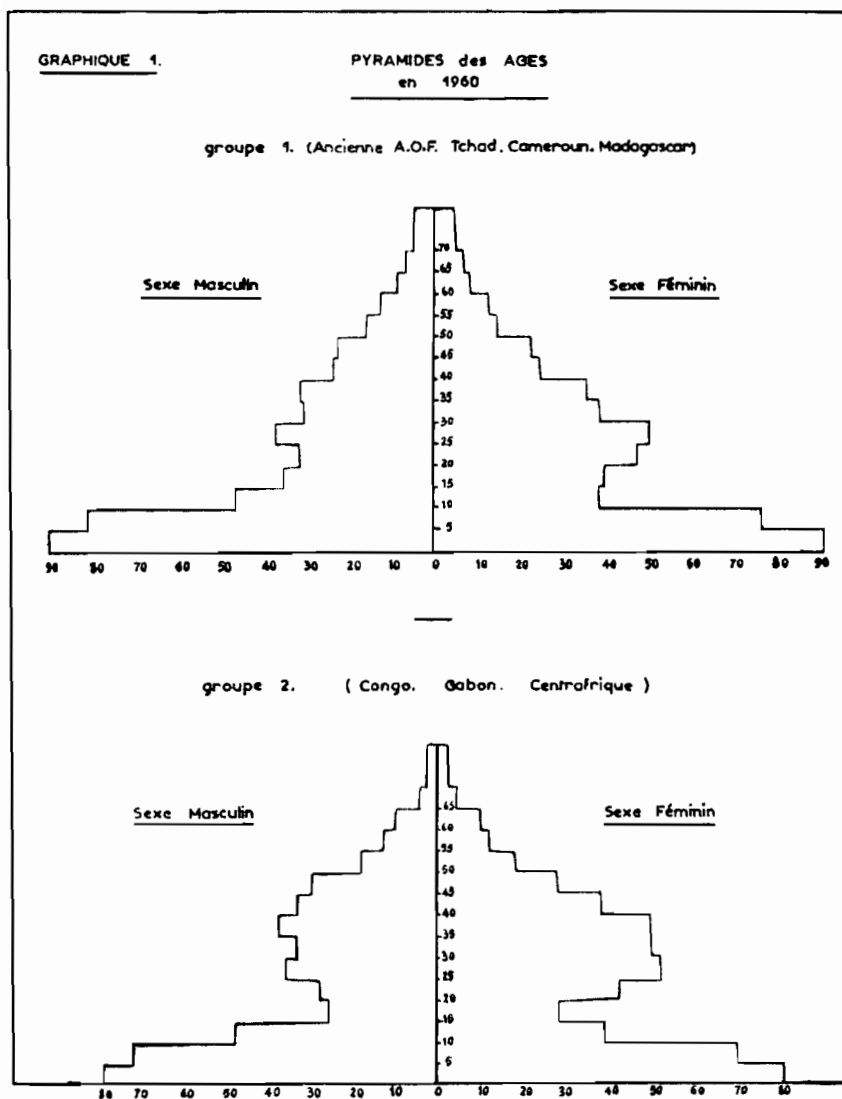
a) Deux groupes de pays peuvent être distingués (graphique 1) : les pays de l'ancienne A.O.F., le Tchad, le Cameroun et Madagascar d'une part ; les pays d'Afrique Centrale d'autre part (Congo, Gabon, Centrafrique). Les pyramides du Tchad et du Cameroun assurent d'ailleurs la transition entre les deux groupes, mais se rapprochent cependant plus du premier.

b) Les pyramides du premier groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- 1) Base très large, c'est-à-dire effectifs des 0-9 ans très importants ;
- 2) Pour le sexe masculin, discontinuité à 10 ans puis décroissance à peu près régulière ensuite (avec un léger creux à 15-24 ans) ;
- 3) Pour le sexe féminin, groupe des 10-19 ans anormalement faible, puis groupe des 20-29 ans au contraire assez gonflé, et après 30 ans, décroissance à peu près régulière.

CARTE 1 DENSITES de POPULATION





e) Les pyramides des pays d'Afrique Centrale sont beaucoup plus perturbées et sont caractérisées par une base plus étroite, une discontinuité beaucoup moins marquée à 10 ans, un creux pour le sexe masculin à 15-19 ans suivi d'un maximum à 35-39 ans, et pour le sexe féminin un maximum étalé de 25 à 39 ans.

Le problème qui se pose pour l'analyse de ces pyramides est de savoir si elles sont une description exacte de la réalité ou si des erreurs systématiques sur les âges déforment sensiblement cette réalité.

L'accord n'est pas fait sur ce point. Il semble cependant que certains phénomènes puissent introduire des erreurs systématiques importantes : pour les hommes, absence d'état intermédiaire entre l'enfant (moins de 15 ans) et l'adulte (plus de 20 ans) d'où gonflement des enfants et des adultes ; d'autre part croissance de la « respectabilité » et de la « notabilité » avec l'âge, poussant les adultes à se vieillir quand on leur demande leur âge ; pour les femmes, l'âge qu'elles s'attribuent ou qu'on leur attribue est très lié à leur état matrimonial et au nombre de leurs enfants : autour de 15 ans, une femme sera vieillie par l'enquêteur si elle est mariée ; deux femmes de même âge se verront attribuer des âges différents selon leur nombre d'enfants, etc...

3) Fécondité

La fécondité a pu être saisie à peu près correctement, au cours de ces enquêtes : en effet, des recoupements ont pu être faits entre les naissances au cours des douze derniers mois, les descendance des femmes au moment de l'enquête, et les effectifs des jeunes enfants recensés. L'analyse comparative de ces différentes données permet de proposer un niveau probable de la fécondité (tableau 3) défini par le nombre moyen d'enfants des femmes en fin de période de fécondité.

Ce niveau est compris entre 4,0 (Gabon) et 7,0 (Mali, Niger, Togo, Dahomey). Les pays de faible fécondité sont les pays de l'Afrique Centrale (Congo, Gabon, Centrafrique) ainsi que le Tchad et le Cameroun qui étaient pourtant classés avec l'ancienne A.O.F. du fait de l'allure de leur pyramide des âges.

Tableau 3. — NIVEAU PROBABLE DE LA FÉCONDITÉ

P a y s	Fécondité
Sénégal	5,5
Mali	7,0
Niger	7,0
Haute-Volta	6,0
Guinée	6,0
Côte d'Ivoire	6,0
Togo	7,0
Dahomey	7,0
Cameroun	5,0
Tchad	5,0
Centrafrique	5,0
Congo	5,5
Gabon	4,0
Madagascar	6,5

Quels sont les facteurs susceptibles d'expliquer ces différences de niveau ? Il semble pour l'instant que trois facteurs explicatifs puissent déjà être avancés :

1) le niveau de la stérilité (défini par exemple par le pourcentage de femmes de plus de 35 ans sans enfant) ce niveau étant sans doute lié à l'état sanitaire (fréquence des maladies vénériennes) ;

2) la nuptialité : il ne s'agit pas de l'intensité du phénomène nuptialité (car le plus souvent en Afrique Noire et à Madagascar, à 50 ans une femme est ou a été mariée) mais de sa précocité ;

3) la mobilité conjugale : la fécondité diminue lorsque la mobilité conjugale augmente.

4) Mortalité

Les résultats relatifs à la mortalité sont sans doute ceux à considérer avec le plus de précaution parmi tous les renseignements recueillis au cours des enquêtes. En effet, les données qui proviennent de l'interrogatoire des chefs de ménages (décès survenus dans le ménage au cours des douze derniers mois) et de celui des femmes (enfants nés vivants et enfants survivants) ne sont pas concordantes. De nombreuses erreurs interviennent, y compris l'oubli volontaire de déclarations de décès dû à certains interdits.

Il est difficile alors de tirer des conclusions nettes des résultats proposés : signalons seulement que les valeurs médianes des taux bruts de mortalité et des taux de mortalité infantile sont respectivement de 26,5 ‰ et de 180 ‰, valeurs élevées semblant indiquer une mortalité encore forte dans les pays considérés.

5) Migrations

Les déplacements temporaires constituent un phénomène délicat à appréhender vue la difficulté de définition de concepts utilisables et de mise au point de tableaux de résultats. Aussi les enquêtes démographiques n'ont-elles donné que de maigres renseignements sur cette question ; les plus intéressants concernent les déplacements temporaires internationaux : ils sont faibles en Afrique Centrale, et plus importants en Afrique de l'Ouest où ils se produisent de pays de l'intérieur vers des pays côtiers (par exemple de Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire et le Ghana).

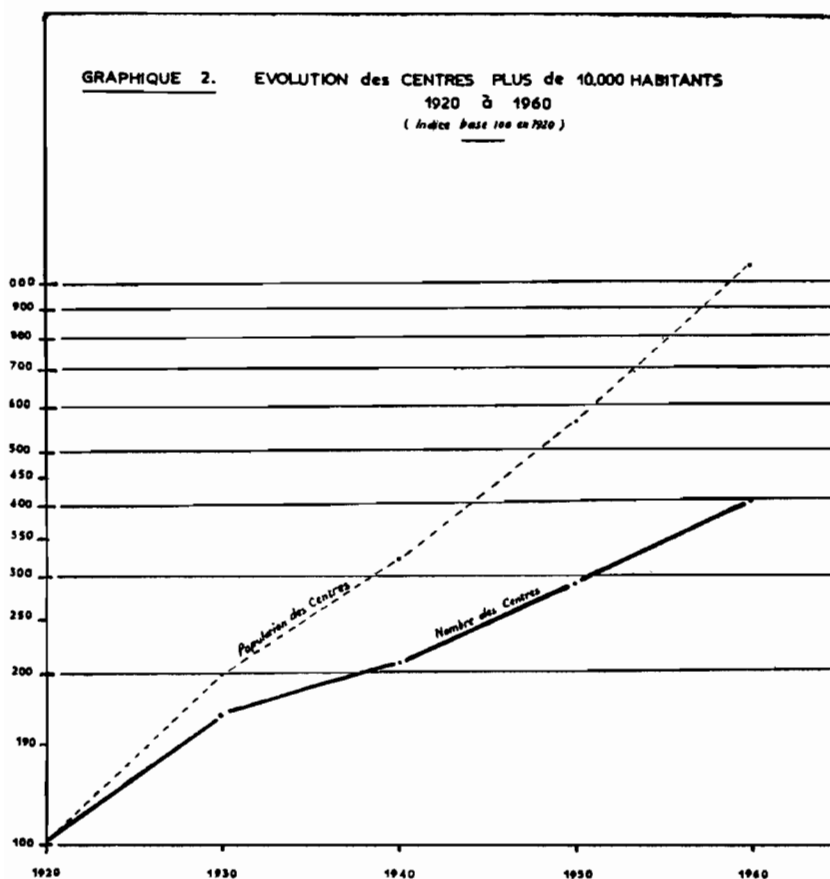
Quant aux migrations proprement dites, elles peuvent être décrites sommairement ainsi :

a) Dans la plupart des pays, au moins 75 % des personnes recensées résident à leur lieu de naissance ; ce pourcentage est généralement plus fort pour les hommes que pour les femmes (influence de l'exogamie).

b) Les centres urbains sont caractérisés par un pourcentage de résidents nés dans le centre beaucoup plus faible (et d'autant plus faible que le centre est plus grand).

6) Centres urbains

Le phénomène de l'urbanisation est moins marqué en Afrique et à Madagascar que dans les autres régions du Monde ; il est possible de s'en rendre compte en estimant les proportions de population représentées par les agglomérations de plus de 100 000 habitants : en 1960, cette proportion était de 8 % en Afrique, contre 50 % en Amérique du Nord (ensemble du monde : 18 %). Et pour les pays d'Afrique



Noire francophone et Madagascar cette proportion était encore faible, de l'ordre de 4 %. Seules 8 villes en effet devaient dépasser 100 000 habitants en 1960 :

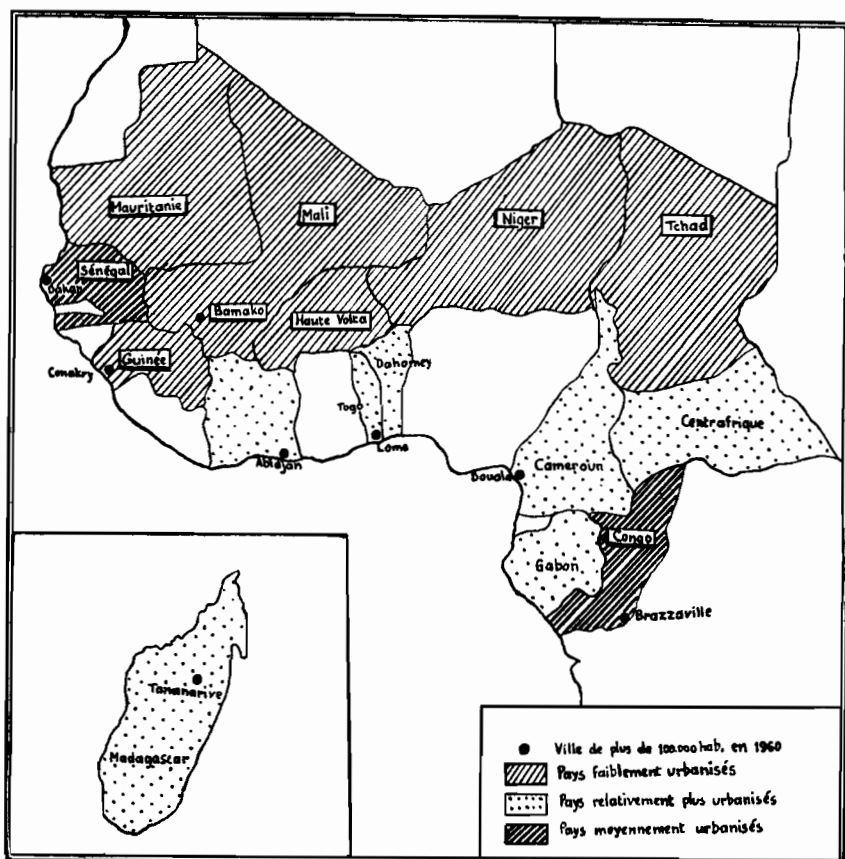
Dakar	375 000
Tananarive	250 000
Abidjan	180 000
Douala	150 000
Bamako	130 000
Brazzaville	130 000
Conakry	110 000
Lomé	100 000

Aussi la limite de 10 000 habitants a-t-elle été adoptée pour l'étude des centres urbains de ces pays. Le tableau 4 et le graphique 2 montrent une certaine accélération du processus d'urbanisation depuis 1920 jusqu'à nos jours. En particulier la proportion de la population résidant dans les centres de plus de 10 000 habitants est passée de 2 % en 1920 à 9 % en 1960. Les divers pays étudiés peuvent être classés en 1960 selon leur degré d'urbanisation à l'aide de cet indice calculé par pays (voir tableau 5 et carte 2).

Tableau 4

**CARACTÉRISTIQUES DES CENTRES DE PLUS
DE 10 000 HABITANTS DE 1920 à 1960**

Caractéristiques	1920	1930	1940	1950	1960
Nombre de centres de plus de 10 000 habitants	22	45	45	63	92
Population totale de ces centres (milliers)	790	666	1 092	1 919	3 736
Population totale des pays étudiés (milliers)	21 790	24 420	27 920	32 400	40 750
Proportion de la population des centres par rapport à la population des pays (%)	2	3	4	6	9
Indice base 100 en 1920					
Nombre de centres	100	170	210	290	410
Population de ces centres	100	200	320	570	1090

CARTE 2. URBANISATION

Les populations vivant dans les centres ont des caractéristiques démographiques différentes de celles vivant en milieu rural :

- rapport de masculinité supérieur ;
- part de la population adulte (15-59 ans) supérieure ;
- proportion des inactifs parmi les adultes supérieure ;
- instruction plus développée ;
- taille des ménages plus faible ;
- nuptialité inférieure à tout âge et pour chaque sexe ;
- polygamie moins répandue ;
- mortalité inférieure.

Tableau 5. — DEGRÉ D'URBANISATION DES PAYS SOUS REVUE

Pays		Proportion de la population dans les centres de plus de 10 000 hab. (%)
Pays peu urbanisés	Mauritanie	—
	Niger	2
	Haute-Volta	3
	Tchad	5
	Mali	6
	Guinée	6
Pays moyennement urbanisés	Cameroun	9
	Dahomey	10
	Côte d'Ivoire	10
	Gabon	11
	Togo	11
	Madagascar	12
Centrafrique	14	
Pays relativement plus urbanisés	Sénégal	23
	Congo	26

III. — CONCLUSION

« Une documentation relativement abondante a été rassemblée ; il est normal que cette documentation soit imparfaite puisque les données sont nouvelles et que leur collecte s'est heurtée à de très grandes difficultés.

Encore convient-il de se garder aussi bien d'une confiance absolue dans la documentation désormais disponible que d'un scepticisme exagéré à son égard ; le sentiment que ces toutes premières données satisfont pleinement les besoins d'information des pays concernés, risque en effet d'amoinrir et même de supprimer le désir d'amélioration que doit susciter toute œuvre imparfaite ; d'un autre côté, l'impression d'inutilité qui s'en dégage aux yeux de certains du fait de ses évidentes lacunes risque de retarder fort longtemps toute action future.

En réalité, il faut bien voir que ces premiers résultats ne peuvent être que le début d'une série, série qui doit normalement s'améliorer et s'étoffer progressivement... C'est donc dans la mesure où les premiers efforts seront poursuivis qu'eux-mêmes n'auront pas été vains... »

Comment peut-on dès lors envisager la poursuite des investigations ?

1) Le coût des opérations ne permet pas d'espérer qu'elles se reproduiront. Aussi est-il sans doute plus raisonnable de porter l'effort sur l'amélioration des sources de renseignements existantes, essentiellement les recensements administratifs et l'état-civil. Des essais dans cette optique sont déjà entrepris dans certains pays.

2) Des recherches doivent être menées parallèlement pour une meilleure adaptation des concepts aux populations considérées. En particulier les notions de ménage, d'activité, de migrations doivent être précisées si l'on veut qu'elles recouvrent la réalité.

3) Des études en profondeur doivent aussi être faites sur certains points particuliers tels que l'âge, la fécondité, les coutumes matrimoniales...

4) Les centres urbains doivent faire l'objet d'investigations particulières où l'accent sera mis sur les phénomènes migratoires et l'activité professionnelle.

5) Dans toutes ces études, il serait souhaitable qu'une collaboration s'instaure entre les démographes d'une part, les sociologues, économistes, ethnologues, médecins d'autre part.